

LE DEBAT À SUIVRE EN 2019 : LA SÉPARATION VENTE/CONSEIL EN PRODUITS PHYTOSANITAIRES. L'annonce d'une ordonnance de séparation entre la vente et le conseil pour les produits phytosanitaires inquiète sérieusement les agriculteurs. Témoignage de Nicolas Roy, technicien à Val'Limagne.coop Ucal.

« Nous sommes assaillis de questions ! »

© L'ALLIER AGRICOLE



Nicolas Roy a rejoint Val'Limagne.coop Ucal en 2001. Il travaille essentiellement avec des céréaliers (Grandes cultures, grandes cultures avec îlot de semences grandes cultures / tournesol / maïs ou semences type pommes de terre, oignons). Selon lui, avec la séparation entre la vente et le conseil pour l'utilisation de produits phytosanitaires, le territoire perdra toute l'expertise d'un personnel de terrain » au profit d'un conseil déconnecté qui viendra d'en haut, « d'un institut sans doute qui n'aura pas les moyens de ses ambitions vu l'état des finances publiques à ce jour. C'est grave car on est en train de remettre en cause une filière qui fonc-

« C' est très simple, avec cette nouvelle loi, nous allons rencontrer le même problème que les vétérinaires à l'époque où on a voulu séparer la vente et le conseil pour les médicaments », explique Nicolas Roy, technicien expert en produits phytosanitaire pour le compte de la coopérative Val'Limagne.coop Ucal. « Eux ont réussi à faire valoir leur expertise avec un argument de taille : qui se serait levé un dimanche soir pour dépanner un éleveur en difficulté ? Concrètement, nous rencontrerons les mêmes problèmes de disponibilité sur le terrain : si la séparation entre la vente et le conseil est actée pour les produits phytosanitaires, qui se déplacera selon les besoins, comme nous le faisons chez nos 1 300 adhérents ; qui va stocker les produits phytosanitaires ; qui va faire le conseil parcellaire ; qui va se charger de la reprise des produits en cas de problème où d'aléas climatiques ? ». Autant de questions que ne cessent de poser les agriculteurs depuis

« Cette ordonnance pose une question cruciale: concrètement, le conseil est aujourd'hui gratuit. Demain, il sera payant... Forcément, c'est l'agriculteur qui va mettre la main à la poche ». Au risque d'y réfléchir à deux fois avant de demander conseil.

pendant la morte saison, c'est l'heure des commandes prévisionnelles pour les semences de printemps et les grandes lignes en prévision de produits phytosanitaires en fonction de l'historique de chaque agriculteur. Nous réalisons les plans de fumure, les prises de commandes de reliquats azotés, les analyses de terre, et le pilotage d'azote satellite via Farmstar. Enfin, de mars à juin, on reprend les bottes et on repart

« Que les agriculteurs se rassurent, rien ne change pour 2019. L'heure n'est encore qu'aux débats en vue d'une modification en 2020-2021. C'est le moment en revanche de se mobiliser pour éviter que cela n'arrive ».

Certains sont très pointilleux sur la traçabilité : nous venons d'entamer un partenariat fort pour le développement de produits durables avec Barilla Italie ». En filigrane, c'est tout un système coopératif qui est remis en cause. « Depuis 100 ans, les agriculteurs s'organisent pour mutualiser des services et confient ça à des experts ; nous sommes devenus des experts sur la question des produits phytosanitaires... », ajoute Nicolas Roy. « Nous travaillons en collaboration avec un réseau d'essais très poussé. On ne peut pas nous taxer de subjectivité ». Alors à l'argument du « voilà plusieurs années que les plans Ecophyto n'aboutissent pas », le technicien répond sans hésiter : « Cette incohérence est très simple à expliquer. Premièrement, la surface céréalière française est en constante augmentation, preuve en est dans l'Allier... Deuxièmement, la chute fulgurante du nombre de matières actives autorisées a naturellement conduit à nous retourner sur d'autres produits créant un effet de vases communicants. Et les changements climatiques depuis ses 15 dernières années : personne ne se dit qu'ils ont des conséquences incroyables sur nos agriculteurs ? ».

sur le terrain ». Sur le terrain, justement, les agriculteurs ne cessent de poser des questions.

Qui va faire les ajustements de terrain ?

« Il y a notamment un point clé sur cette proposition de loi, souligne Nicolas Roy, ce sont les achats en morte saison. Pour l'instant, nous assurons un service après-vente : tout est repreneable et échangeable. On ajuste sur le terrain ce qu'on a vendu. Si j'ai prévu un programme, et qu'au printemps, la problématique s'est inversée, je recalcule les doses : soit j'annule la commande, soit je reprends les produits ou je les échange. Ca n'existera plus dans le cas d'une séparation vente/conseil. Qui aura la réactivité pour retrouver le produit ? Et qui va prendre à sa charge le produit commandé ? »

Et les coopératives ? Conserveraient-elles le conseil ou la vente.

« Au départ, nous voulions garder le conseil. In fine, nous avons un devoir d'exigence envers nos clients concernant les récoltes.

Les céréaliers auront-ils la même influence que les vétérinaires ? Affaire à suivre donc de très près en 2019.

EVA SIMONNOT
L'ALLIER AGRICOLE

Conseils, préventions et solutions

- Dératisation
- Désinsectisation
- Guêpes, frelons...
- Désinfection
- Déparasitisation
- Soins aux animaux

Allier Puy-de-Dôme
Votre expert en hygiène

Antenne 03 04 70 35 14 30
La Tuilerie - 22, route de Souvigny
CS 30811 NEUVY - 03000 MOULINS
farago.allierpuydedome@faragofrance.fr

SUIVEZ L'ALLIER AGRICOLE sur les réseaux sociaux

L'Allier Agricole Facebook
Twitter @Allieragri